

REGLEMENT DE LA COURSE DE CAISSES A SAVON D'ESPEYRAC DU 9 AOUT 2026



Le Comité des fêtes d'Espeyrac organise, le dimanche 9 août 2026, une course de caisses à savon à l'occasion de la fête de village.

En vous inscrivant et en participant à cette course, vous acceptez d'être liés par le présent règlement et garantissez que vous remplissez toutes les conditions d'admission énoncées ci-dessous. La participation à la course implique donc l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Présentation générale

Les caisses à savon sont des véhicules à trois ou quatre roues, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Dans le cas présent, une poussée est admise au départ. Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles est interdit dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle.

Condition de participation

Les participants doivent s'être acquittés du droit d'inscription à la descente, participation 10€ par caisse auprès du Comité des fêtes. La course est ouverte à partir de 10 ans en solo ou équipage de 2 personnes maximum, et à partir de 7 ans si accompagné d'une personne majeure aux commandes.

Responsabilité et sécurité :

Tous les participants à la course acceptent de prendre tous les risques inhérents. Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident, ou d'accident au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers. Tout participant s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés lors de la descente.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de la défaillance des caisses à savon des participants. Seuls les participants eux-mêmes sont responsables

entièrement de tous dommages causés à eux-mêmes ou à des tiers. Les personnes mineures restent en permanence, y compris pendant la course, sous la responsabilité et la surveillance de leur représentant légal pouvant justifier de leur autorité parentale ou judiciaire. Le représentant légal, au même titre que son enfant, devra apposer la mention lu et approuvé sur le bulletin d'inscription et le signer.

Le Comité des Fêtes et ses bénévoles ne seront en aucun cas tenus responsables ou tenus d'indemniser les participants ou d'assumer la responsabilité pour toute perte, dommage, blessure corporelle ou décès encourus suite à la participation à la course. En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommage causé par un tiers.

Les participants garantissent qu'ils ne sont atteints d'aucun problème de santé ou touché par des circonstances susceptibles de les empêcher de participer de manière sécuritaire à la course ou de poser un risque réel à la sûreté d'autrui. Les participants conviennent également que rien ne leur interdit par ailleurs de participer à la course, pour quelque raison que ce soit.

Sécurité du circuit :

Des signaleurs sont disposés dans les endroits stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les concurrents doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur un circuit totalement fermé à la circulation (par arrêté municipal). Durant les descentes, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité sur le parcours. Le Comité des Fêtes s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours.

Sécurité des personnes :

Équipement obligatoire : Le port de casque (casque intégral recommandé, casque vélo interdit), de gants, de pantalon, haut à manches longues ou combinaison et des chaussures fermées sont obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace, sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des caisses à savon.

La caisse et le pilote :

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues ou plus sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant plein. La fabrication doit être de préférence artisanale et de taille raisonnable : Longueur maxi 2 m largeur maxi 1.50 m, une garde au sol max de 0,25 m et d'un poids maximal de 150 kg. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser la participation de la caisse à savon.

Le siège conducteur : il doit être fixé au plus près du châssis ; pour la protection des jambes et des pieds la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.

Le freinage et direction : Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux (2) roues au minimum. Les guidons et les volants pleins seront autorisés.

Remorquage : Des points d'attache doivent être fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course (anneaux de 2,5 cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée ou soudée. Une corde, élingue ou sangle d'une longueur de 1,5 m à 2m avec 2 mousquetons ou crochets pour le remorquage.

C'est obligatoire. Si vous n'avez pas de point d'attache impossible de vous remorquer et donc participer !

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Déroulement de la course :

Le dimanche 9 août

A partir de 14h accueil des participants et homologation des caisses.

Essai libre de la descente jusqu'à 15h30.

1 ère, 2ème et 3ème descente de 16h à 18h30 environ.

Circuit :

Départ au gîte

Arrivée à la salle des fêtes



Gîte

Place

Salle des fêtes

PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Distance totale : 664 m
Dénivelé positif : 4,73 m
Dénivelé négatif : -40,54 m
Pente moyenne : 8 %

Le parcours : Un tremplin de 2m de large et 20cm de hauteur sera présent à un certain endroit du circuit mettant à l'épreuve la solidité et l'équilibre des caisses (possibilité de ne pas le prendre).

Le départ : Il se fera avec une poussée limitée, pour le reste de la descente, l'énergie gravitationnelle est l'unique.

Le déroulement : Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 650 m environ. La descente se déroulera en 3 manches chronométrées. Trois prix seront décernés par un jury : *Prix de la vitesse* (meilleur temps), *Prix de l'originalité* (conception, créativité, humour, déguisement...) et *Prix du fun* (ambiance mise pendant la course).

Les véhicules seront présentés au jury le dimanche 9 août sur le parking prévu à cet effet à 14h.

Inscriptions

Les inscriptions pour la Course de Caisses à savon d'Espeyrac du dimanche 9 août sont ouvertes jusqu'au 20 juillet 2026.

Le règlement et le bulletin d'inscription seront à transmettre :

- à la Mairie

- ou à l'adresse postale : 1565 Route de La Sagne 12140 ESPEYRAC

- ou par mail avec paiement au RIB suivant : FR76 1120 6000 0100 0188 1988 088

(Les bulletins peuvent être envoyés par courriel et le règlement par envoi postal en mentionnant le nom des participants ou le nom de la caisse au dos du chèque).

Renseignements : 06 48 43 66 37 ou par mail à : dorian.costes06@gmail.com

Tout bulletin de participation non accompagné du titre de paiement sera considéré comme nul.

Le dossier complet doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le ou les participants
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile valide
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Le règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes d'Espeyrac ou espèces (10 € / caisse)

Clôture des inscriptions le 20 juillet 2026. Les règlements seront encaissés après la fête.

Bulletin d'inscription course de caisse à Espeyrac

Le concours se déroulera le dimanche 9 août 2026 à Espeyrac. Pour valider l'inscription, joindre le bulletin d'inscription rempli et signé, ainsi que son règlement. Le Comité des fêtes d'Espeyrac vous rappelle qu'il est important d'être à jour d'assurance (responsabilité civile individuelle) et vous remercie de joindre une attestation d'assurance.

NOM de la caisse à savon :

Participant 1 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

Participant 2 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

TOUS LES PARTICIPANTS A LA COURSE RECONNAISSENT AVOIR PRIS
CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET L'ACCEPTENT

Date, lieu et signature des participants précédés de la mention « Règlement lu et approuvé »

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs afin de participer à la course

Je soussigné(e), Nom

Prénom :

Père / Mère / responsable légal* de :

Nom du mineur :

Prénom du mineur :

Nom de la caisse à savon.....

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

Autorise le mineur ci-dessus à participer à la course à savon organisée dans le cadre de la Fête de village d'Espeyrac le 10/08/2025. (*rayer la mention inutile)

Date, lieu et signature des participants précédés de la mention « Règlement lu et approuvé »